

Les Amis d'Odessa
association régie par la loi du 1er juillet 1901,
5 rue Sainte Anastase - 75003 Paris
enregistrée en Préfecture de Paris sous le n° W751239953 APE 9499Z
Siret 839 316 775 00015

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2019 SUR L'EXERCICE COURANT DU 1^{ER} OCTOBRE 2018 AU 30 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-huit et le 14 novembre à 17h05 heures

Les membres l'association Les Amis d'Odessa, association régie par la loi du 1er juillet 1901, se sont réunis au siège de l'association 5 rue Sainte Anastase - 75003 Paris, sur convocation faite par le Conseil d'Administration adressée à tous les membres.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre entrant en séance, ci-annexée

Madame Isabelle Nemirovski prend la présidence de l'Assemblée en sa qualité de Présidente du Conseil d'Administration.

Monsieur Nicolas Ferri est désigné pour exercer les fonctions de Secrétaire de séance.

La Présidente constate d'après la feuille de présence que 23,07% des membres sont présents ou représentés. Elle rappelle qu'aux termes des statuts, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés et que ses délibérations sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Puis la Présidente déclare que la tenue de la présente séance a été précédée de l'accomplissement des diverses formalités préalables à la présente assemblée conformément aux clauses stipulées sur les statuts.

La Présidente donne ensuite l'ordre du jour de la présente assemblée ainsi conçue. L'assemblée est régulièrement constituée et elle peut valablement délibérer.

La Présidente dépose alors sur le bureau pour être mis à la disposition de l'assemblée :

- les statuts de la société
- copie de la convocation adressée à chaque membre
- la feuille de présence à laquelle est jointe la liste des membres
- les pouvoirs des personnes représentées
- le projet des résolutions soumises à l'assemblée
- copie du rapport moral et d'activité
- copie du bilan, du compte de résultat et de la balance générale de la société

Madame la Présidente rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

ORDRE DU JOUR

A TITRE ORDINAIRE

- Approbation du rapport moral
- Approbation du rapport financier et approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019
- Affectation du résultat
- Vote sur le budget prévisionnel
- Fixation du montant de la cotisation

A TITRE EXTRAORDINAIRE

- Modification de l'article 13 des statuts afin d'augmenter de 3 à 5 le nombre de membres du Conseil d'Administration

A TITRE ORDINAIRE

- Si l'assemblée générale extraordinaire l'a autorisé, nomination d'un membre supplémentaire au moins au Conseil d'Administration pour développer l'activité de recherche en histoire et en généalogie en Europe de l'Est
- Questions diverses

À Titre Ordinaire

Rapport moral et rapport d'activité

A la veille du renouvellement des cotisations pour l'année 2019/2020, l'association compte 65 membres contre 50 pour l'année précédente. On constatera un intérêt croissant et significatif pour l'association. Toutefois, des forces et ressources nouvelles seront toujours les bienvenues. Un appel et rappel aux bonnes volontés aura lieu courant novembre.

Dans le domaine de nos activités proprement dites, j'évoquerais tout d'abord les conférences que j'ai données sur le thème « Odessa la Juive » dans le but de faire connaître la mission de notre association :

- Le 16 octobre 2018 au Centre E. Fleg de Marseille : « Odessa la Juive et le retour aux sources » avec le roman d'Irène Némirovski David Golder.
- Le 1er décembre 2018 au Lycée Sainte-Geneviève de Versailles, Ginette (élèves des CPGE) : « Le Devoir de mémoire ».

De nouveaux témoignages aux expressions plurielles - conférences, concerts, articles, ouvrages... - sont venus enrichir la mémoire d'Odessa la Juive qui « reprend des couleurs ». Je remercie chaleureusement les donateurs.

Conférences et rencontres :

- Béatrice Philippe, 22 novembre 2018 : « Les Juifs et l'identité française »
- Jean Baumgarten, 31 janvier 2019 : « La Naissance du Hassidisme »
- Jérôme Clément, 7 février 2019 : « Plus tard, tu comprendras »
- Sandrine Treiner, 4 avril 2019 : « Le Goût d'Odessa »

- Ariane Bendavid, 16 mai 2019 : « Haïm Nahman Bialik »
- Tania Klarsfeld, 6 juin 2019 : « Raya, Arno et Serge »
- Stéphanie Loïk/Emilfork, 26 septembre 2019 : « Daniel Emilfork, petite et grande Histoire »

Depuis le mois de septembre, toutes les interventions sont filmées et postées sur le site.

Articles :

- « Moldavie », « Chisinau », « Orhei », « Belgorod-Dnestrovski », « Nikolaev », et « Vinnytsa » par Emmanuel Dreyfus
- « Pogromes à Odessa (1906) » par Joao Schwarz
- « Isaac Babel », « Mischa Elman », « Léonid Pasternak », Vladimir Haffkine », « L'affaire Beilis », « Les Amis d'Odessa ou quand les mythes reprennent vie » par Ada Schlaen
- « Tentative de synthèse et impressions de voyage » par Jacqueline Pollak
- « Mes chemins d'Odessa, 5 rue Sainte-Anastase » par Evelyne Schreiber-Rival
- Fragments mémoriels :
- André Landesman
- Benjamin Jacobi
- Tania Klarsfeld
- Ada Schlaen

Ouvrage :

- « Odessa à l'ombre d'un temps inconnu » par Anne-Laure Jeanprêtre.

Mémoire :

- « Le grand pédagogue Piotr Stoliarski » par Diana Mykhalevych.

Recherche généalogique :

- Un service est proposé par les Amis d'Odessa pour des recherches familiales.

Par ailleurs, nous avons évoqué lors de notre dernière Assemblée Générale la nécessité de sortir des limites d'Odessa pour compléter notre démarche. En effet, Odessa est une ville nouvelle lorsqu'elle est fondée par Catherine II. La « main d'œuvre » juive de ce chantier phénoménal vient en grande partie des quatre coins de l'Empire. C'est chose faite puisque différents articles rédigés par nos membres sur des villes de l'Empire russe ont été postés sur le site. Ces nouveaux éléments nous permettront de dessiner la typologie de ces premiers réfugiés juifs qui ont donné le caractère pluriel et très coloré de la ville mythique.

Projet :

« Musée du judaïsme d'Odessa, Projet » par Agnès Camincher.

Concert :

- Spectacle conté et chanté de Bielka accompagnée par Charles Rappoport (violon) et Gheorghe Ciomasu (accordéon) suivi d'une conférence d'Isabelle Némirovski sur la vie du *shtetl* à l'ère de la modernité.

Festival des Cultures juives :

- Les Amis d'Odessa étaient présents le dimanche 16 juin 2019 au Festival des Cultures juives, une journée organisée par Yiddish sans frontière.

Emission radiophonique :

- Isabelle Némirovski a été l'invitée de Lise Gutmann sur Judaïque FM le 19 septembre 2019.

Le blog de notre site permet de renseigner sur les dernières actualités de l'association : publications de nos membres, annonces des conférences, des concerts...

Akademscope suit depuis le mois de novembre nos activités et annonce les évènements des Amis d'Odessa dans son calendrier.

La Page Facebook « Les Amis d'Odessa » s'enrichit quotidiennement d'articles, d'archives et documents susceptibles d'affiner nos connaissances sur la communauté juive d'Odessa d'hier et d'aujourd'hui.

Valiske et Les Amis d'Odessa ont conjugué leurs forces. J'ai accompagné de mes conférences le voyage organisé à Odessa du 25 au 29 avril 2019. Nous renouvelerons cette expérience du 2 au 6 avril 2019 prochain.

Nous vous communiquerons les prochains évènements de l'association d'ici la fin de l'année 2019.

- Nous pouvons d'ores et déjà annoncer une rencontre avec le Rappoporchestra au centre Medem, le 11 janvier 2020.

Ma thèse sur les Juifs d'Odessa sera publiée en 2020 aux Editions Honoré Champion.

Ce point figurant à l'ordre du jour n'appelle pas de vote de l'Assemblée Générale.

La présidente donne la parole au trésorier qui présente le rapport sur la situation financière de l'association au cours de l'exercice écoulé. Son exposé porte notamment sur les produits, les charges et le résultat de l'exercice écoulé.

Le trésorier commente les comptes annuels qui ont été arrêtés par le conseil d'administration et qui comprennent le bilan, le compte de résultat et les annexes. Il donne toutes les informations et les explications requises.

Le compte de résultat fait apparaître un montant total de produits de 8088,00 € (3 580,00 € en 2018) dont une subvention de 4 500,00 € et un montant total de charges de 5.829,77 € (1 959,09 € en 2018) dont un versement à l'association NIOM de 3 000,00 €. Ainsi, le résultat de l'exercice se solde par un excédent qui s'établit à 1 436,06 € (1 620,91 € en 2018). Le bilan, équilibré, fait apparaître un montant total 3 210,97 € (1 620,91 € en 2018) à l'actif et au passif. Les comptes annuels et leurs annexes fournissent toutes les informations complémentaires pertinentes

PREMIERE RESOLUTION

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019 tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration. Ces comptes, qui sont annexés au présent procès-verbal, font apparaître un total de bilan de 3 210,97 €, des produits de 8088,00 €, un montant total de ou charges de 5 829,77 € et un résultat 1 436,06 €.

Cette résolution, mise aux voix, elle est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018 au compte report à nouveau

Après répartition du résultat de l'exercice 2017/2018, les capitaux propres se décomposeront comme suit :

Report à nouveau	3 059,97 €
CAPITAUX PROPRES	3 059,97 €

Cette résolution, mise aux voix, elle est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'adopter le Budget prévisionnel présenté par le trésorier

Cette résolution, mise aux voix, elle est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Fixation du montant maximum des cotisations

Membres actifs ou adhérents : 18,00 €

Membre donateurs à partir de 19,00 €

Membres bienfaiteurs : droit d'entrée de 300,00 € plus cotisation annuelle de 18,00€

Cette résolution, mise aux voix, elle est adoptée à l'unanimité.

A titre Extraordinaire

- Le bureau propose à l'assemblée la modification de l'article 13 des statuts afin d'augmenter de 3 à 5 le nombre de membres du Conseil d'administration

Un débat s'instaure puis il est passé au vote des résolutions.

PREMIERE RESOLUTION :

L'article 5 est modifié comme suit :

ARTICLE 13 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association est dirigée par un conseil de 3 à 5 membres, élus pour 3 années par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles.

En cas de vacances, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'expiration le mandat des membres remplacés.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les six mois, sur convocation du président, ou à la demande du quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives sera considéré comme démissionnaire.

Cette résolution, mise aux voix, elle est adoptée à l'unanimité.

À Titre Ordinaire

QUATRIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration souhaite la nomination d'un membre supplémentaire pour développer l'activité de recherche en histoire et en généalogie en Europe de l'Est.

Monsieur Emmanuel Dreyfus qui a commencé ce travail a proposé sa candidature au poste de membre du Conseil d'Administration.

La candidature de M. Emmanuel Dreyfus est mise aux voix, elle est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le bureau de l'assemblée.



La Présidente
Isabelle Némirovski



Le Secrétaire
Nicolas Ferri